



Résolutions sur la liberté académique adoptées lors de l'assemblée générale tenue le 1^{er} décembre 2020

Première résolution

- Le SPPCM condamne le traitement réservé à Catherine Russel (Université Concordia) et à Verushka Lieutenant-Duval (Université d'Ottawa).
- Que le SPPCM demande à la FNEEQ et à la CSN de prendre publiquement position pour les défendre.
- Que le SPPCM fasse parvenir cette résolution à l'Université d'Ottawa et à l'Université Concordia.
- Que le SPPCM fasse connaître ces préoccupations à la DÉ, notamment en lui acheminant cette résolution.

Deuxième résolution

- Le SPPCM condamne les événements récents d'actualité qui mettent en péril la liberté académique et les débats sains d'idées.
- Le SPPCM reconnaît la valeur importante de la liberté académique afin de maintenir un milieu d'éducation sain où le dialogue est possible dans le respect de chacun, sans que les enseignants-es subissent indûment un procès d'intention dans un débat de société qui dépasse les frontières du milieu académique.
- Le SPPCM reconnaît également la délicate question d'équilibre entre la position d'autorité de l'enseignant-e et les expériences d'oppression des minorités.
- Que le SPPCM enclenche un dialogue avec la direction des études pour connaître sa position par rapport à ces enjeux et ces questions.
- Le SPPCM réitère son devoir de représentation et de défense des droits de ses membres dans le respect des mécanismes de la convention collective.